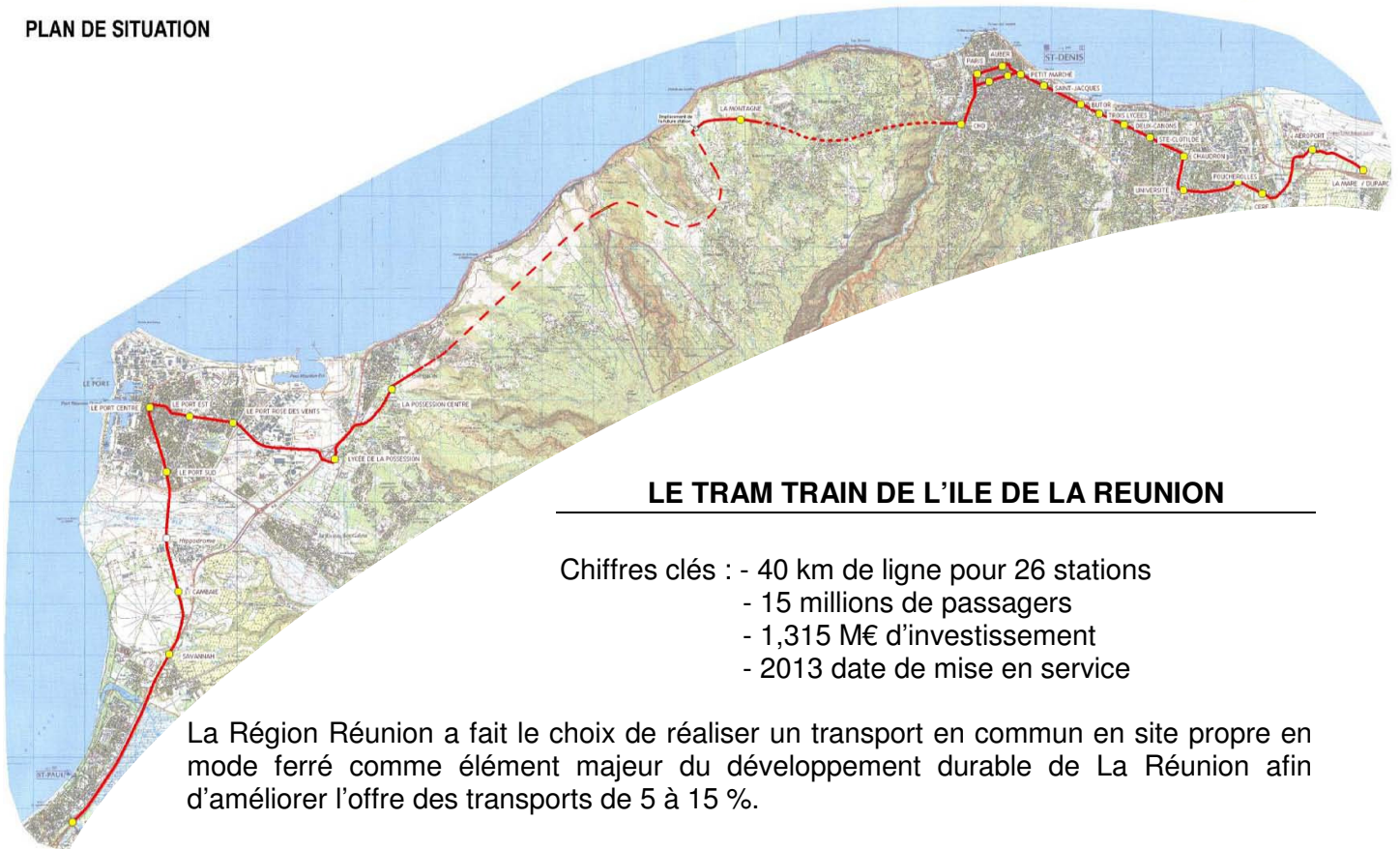


## PLAN DE SITUATION



### LE TRAM TRAIN DE L'ILE DE LA REUNION

Chiffres clés : - 40 km de ligne pour 26 stations  
 - 15 millions de passagers  
 - 1,315 M€ d'investissement  
 - 2013 date de mise en service

La Région Réunion a fait le choix de réaliser un transport en commun en site propre en mode ferré comme élément majeur du développement durable de La Réunion afin d'améliorer l'offre des transports de 5 à 15 %.

Les transports ferroviaires électriques sont aujourd'hui le mode de déplacement motorisé qui génère le moins de pollution. Par nature le Tram Train est donc un système de transport respectueux de l'environnement. Le souci de réduire ses impacts sur l'environnement anime par ailleurs sa conception, et présidera à sa réalisation.

Plus qu'un projet de transport alternatif, le Tram Train s'inscrit globalement dans une perspective de développement durable de l'île. Cette démarche se définit par la prise en compte des trois dimensions environnementale, économique et sociale :

- aménagements paysagers et urbains,
- insertion dans l'environnement (tracé, ouvrages d'art, aménagements urbains ...),
- utilisation d'énergie propre (énergie solaire),
- matériel roulant visant la réduction de la consommation d'énergie,
- bâtiments étudiés, conçus et réalisés dans un souci permanent de respect de l'environnement (démarche Haute Qualité Environnementale),
- favorisation des modes de transports collectifs et des modes dits « doux » (vélo, marche à pieds), grâce aux pôles d'échanges, parkings relais et parcs vélos,
- projet d'aménagement global de la Grande Chaloupe, protection et préservation du patrimoine naturel et historique, en concertation avec les différents partenaires et la population du village,
- création d'emplois directs et indirects, sur la durée des travaux et à long terme pour l'exploitation (personnel administratif, conducteurs, agents de maintenance, gardiennage, etc.).

A la limite et en cohérence avec le Parc National, le tracé du Tram Train de la Réunion traverse le massif de la Montagne en tunnels afin de préserver les espaces naturels remarquables du littoral caractérisés par des zones de savanes et de forêts semi-sèches.

La collectivité régionale s'est par ailleurs engagée à mettre en œuvre des mesures spécifiques pour la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine écologique, historique et culturel du site de la Grande Chaloupe.